

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-12-1

Séance du vendredi 9 octobre 2020

ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEs :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER,
M. COUCHOT, M. HAGENBACH, M. HEMEDINGER, Mme JENN, Mme MEHLEN- VETTER,
M. STRAUMANN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-12-1 du 13 décembre 2019 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement dans le Lot-et-Garonne d'une délégation départementale composée d'élus et d'agents du Département du 23 au 28 octobre 2020,
- Précise qu'elle est composée de 13 Conseillers départementaux et de trois agents départementaux :

- Pour les Conseillers départementaux : M. Rémy WITH, M. Pierre BIHL, Mme Patricia BOHN, Mme Martine DIETRICH, Mme Sabine DREXLER, M. Pascal FERRARI, M. Alain GRAPPE, Mme Monique MARTIN, Mme Betty MULLER, Mme Karine PAGLIARULO, Mme Pascale SCHMIDIGER, Mme Marie- France VALLAT, M. Pierre VOGT ;
 - Pour les agents départementaux : Mme Stéphanie TACHON, M. Jérémy BROGLIN, Mme Murielle RICHARD.
- Autorise la prise en charge du coût des billets d'avion de cette délégation estimé à 3 082,87 €.

En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement.

Le crédit est à prélever sur le chapitre 011, nature 6251, fonction 0202, opération J618 n° 62662, programme 32761.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Rémy WITH

Adopté à l'unanimité